

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

M22- N° 000823

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1050

Société : RAYAN 145297

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL AZZAK ABDELLAH KARIM

Date de naissance : 1960

Adresse : 14 rue ATENE NE 8 MAR 5

Tél. : 05 23 43 962 Total des frais engagés : 1357 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Gachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 15/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/01/2023	B	300	300	Dr JAHAN HASSANI, Dentiste, Bloc 1 Cardiologue, Dr Hassan Baslancy INPE: 09110314

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Mme. ABDERAHMANE NADIA 13, Rue Abdesslam Kabbabi Casablanca 05 22 83 02 75 05 22 28 11 11	13/01/2023	1057,00
INPE 09 2000 298		

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
<img alt="			

**Docteur Hayat NAJIH**  
**Cardiologue**

Diplômée de la faculté de médecine  
Ancien interne à l'hôpital de la Timoun



اختصاصية في أمراض

أمراض القلب والشرايين

طبية داخلية سابقاً مستشفى

حاصلة على شهادة فحص الـ

حاصلة على شهادة امراض الـ

lanca, le : ١٣-٦-٢٠٢٣

Ben jidoun Amine El Bouab Azak  
13-6-2023

① - Exforge 5/80 mg ١٥

١٤٤,١٩٣ ١ - ٠ - ٠

② - Boston S ١٥

١٠ - ٠ - ١

١٤٤,١٩٠

١٤٤,١٩٠

Bd. Afghanistan,  
بن، الدار البيضاء.

Dr. NADIA Hayat  
Cardiologiste  
Bd Afghanistan, 106  
Hay Hassani  
N°P.C. 031172954

١٤٤,١٩٠

PARMACIE LISSONNE NADIA  
Mme. THERESA  
18, Rue Abdesslam Khatabi Casablanca  
Tél.: 05 22 89 22 75 / 05 22 28 93 76

2023

شارع أفغانستان، درب الحرفة  
الدار البيضاء  
269 23 99

680x3

③ Publikum absegeln

134023

+ Dubliner SD <sup>me</sup> CP (75)

$$4\pi R_{\text{outer}} \frac{1}{r} = 0 - C$$

④ - Glycosphing 8SDas

105700 ✓   
Hay

~~Dr. NAJIB Hayet  
Cardiologue  
Dpt. Cardiologie, Hôpital, Bloq. 25  
Dr. H. Casabianca  
appel. 0524 77 00 14~~

PPV: 13,40 DH  
Compromis sécables B/30  
Levotherrox® 50mg.  
6 1118001 1002013

78621160336  
U1102013  
thyrox® 50µg  
imprimés sécables  
PV: 13-40 DH

CABINET DE CARDIOLOGIE ET D'EXPLORATIONS CARDIOVASCULAIRE : Dr NAJIH HAYAT

Nom : BENJELLOUN

Le 13/01/2023

Prénom : AMINA

COMPTE RENDU D'ECHOCARDIOGRAPHIE

- 1- VG non dilaté (VG : 53/37 mm), **peu hypertrophié** (SIV :11 mm, PP : 11 mm), de bonne cinétique globale et segmentaire FEVG :58%
- 2- Profil mitral type anomalie de la relaxation PRVG basses
- 3- Massif auriculaire non dilatée (SOG : 19 cm<sup>2</sup> SOD :11 cm<sup>2</sup>), libre d'echos
- 4- Valve mitrale remaniée, IM minime, calcification postérieure de l'anneau mitral, pas de sténose mitrale (SVM par planimétrie : 3,8 cm<sup>2</sup>)
- 5- Valve aortique tricommissurale, IAo minuscule, pas de sténose aortique (GDt moyen : 4 mmHg et ITV Ao : 28 cm)
- 6- Cavités droites non dilatées, bonne fonction systolique du VD (TAPSE : 17 mm S'VD : 11 cm/s)
- 7- VCI non dilatée, compliant
- 8- Pas d'épanchement péricardique
- 9- Pas de signes d'HTP
- 10- Aorte ascendante à 35 mm

AU TOTAL :

- Bonne fonction systolique du VG, FEVG : 58%
- Anomalie de la relaxation, PRVG basses
- **IM minime+ calcification postérieure de l'anneau mitral**
- **IAo minuscule**
- Bon VD
- Pas d'HTP ce jour

L.F. - Dr N.Hayat  
Cardiologue  
Hay Hassani - Casablanca  
Bd Afghanistan, Dar El Joura, Bloc:25  
M:0661173007

AUTO 10mm/mV



10mm/mV



cabinet dr najih hayat  
2023-01-13 17:16

ID:benjelloun

Nom: \_\_\_\_\_ Sexe: \_\_\_\_\_ Age: \_\_\_\_\_  
Taille: \_\_\_\_\_ cm Poids: \_\_\_\_\_ kg SYS/DIA: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ mmHg

FC [bpm]:71  
Intervalle PR [ms]:125  
Durée P [ms]:97  
Durée QRS [ms]:97  
Durée T [ms]:225  
QT/QTc [ms]:402/439

Axe P/QRS/T [deg]:56.9/-21.8/42.8  
R(V5)/S(V1) [mV]:0.56/1.03  
R(V5)+S(V1) [mV]:1.59

<<Conclusions>>

Ryth. sinusoïdal norm.  
Dévia. ax. gche modérée;

\*\*Le rapport doit être confirmé par un médecin\*\*

II 10mm/mV

25mm/s AC50Hz+EMG35Hz+DFT

Médecin \_\_\_\_\_